

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 4 décembre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Sébastien LENOIR, M. Nicolas DESANDERE, M. Serge MINERVINI, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : Mme Nathalie ALEXANDRE ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE
M. Axel VAN LOOY ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR
Mme Laetitia WATTIER ayant donné pouvoir à M. Régis VAN DE KERCKHOVE

Madame Aurélie MARECHAL a été élue secrétaire de séance.

N° de la délibération	Objet	Décision
2025-33	2025-0119-T - Extension BT SOUTER 3 Hameau de la gloriette N°ENEDIS : RAC-PIC-25-002462 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité, 3 Hameau de la gloriette en technique souterraine Prend acte que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux Prend acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel	FAVORABLE à l'unanimité
2025-34	Recensement des chemins ruraux, Association chemins ruraux des Hauts-de-France Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Accepte la proposition de l'Association pour la protection des chemins ruraux des Hauts-de-France Charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant	FAVORABLE à l'unanimité
2025-35	Convention de fourrière animale triennale avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide de retenir l'option sans déplacement de la SPA à 1€ par habitant soit la somme de 531€ pour 2026 Autorise le Maire à signer la Convention avec la SPA d'Essuilet Décide de procéder à la capture de la chatte errante afin de la faire stériliser	FAVORABLE à l'unanimité
2025-36	Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO SAO pour l'année 2024 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Approuve le rapport de l' élu à la collectivité pour l'année 2024 de la SPL ADTO SAO Donne quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2024 Autorise Monsieur le Maire à signer la délibération.	FAVORABLE à l'unanimité
2025-37	Modification des statuts et du règlement intérieur de l'ADTO-SAO, délibération des collectivités actionnaires modification de l'objet social (ART. L1524-1 CGCT) Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide d'approuver le projet de modification de l'objet social de la SPL ADTO-SAO arrêté par le Conseil d'Administration de la Société Décide de donner tous pouvoirs au représentant de la Collectivité à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL ADTO-SAO pour porter un vote favorable à la résolution relative à la modification de l'objet social de la SPL	FAVORABLE à l'unanimité

2025-38	Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) – Rapport d'Activités 2024 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Prend acte du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Énergie de l'Oise	FAVORABLE à l'unanimité
2025-39	Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) – Modifications statutaires Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide d'adopter le projet de statuts tel qu'annexé à la délibération	FAVORABLE à l'unanimité
2025-40	Délibération pour signer une autorisation de travaux lorsque le maire est intéressé à l'affaire Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Désigne Monsieur François DECOOPMAN pour signer l'autorisation d'urbanisme DP n° 060 252 25 00014 Autorise Monsieur François DECOOPMAN à signer les documents y afférents	FAVORABLE à l'unanimité
2025-41	Aménagement d'un verger communal, demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Décide de demander un fonds de concours au taux maximum à la Communauté de Communes du Plateau Picard en vue de participer au financement de l'aménagement du verger communal Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes du Plateau Picard	FAVORABLE à l'unanimité
2025-42	Aménagement de trottoirs, rue des Avesnes, et aménagements de sécurité routière RD55, Le Plesseret - demande de subvention au Conseil Départemental Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Approuve la contexture du projet présenté Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental	FAVORABLE à l'unanimité
2025-43	Aménagement de trottoirs, rue des Avesnes, et aménagements de sécurité routière RD55, Le Plesseret - demande de DETR Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Approuve la contexture du projet des travaux présentés Sollicite à cet effet auprès des financeurs (ETAT) une aide au taux maximum Prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget	FAVORABLE à l'unanimité
2025-44	Convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental - Travaux d'aménagement des trottoirs rue des Avesnes et travaux d'aménagements de sécurité routière RD55, Le Plesseret Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Conformément à l'article 4-3 de la convention, la commune : S'engage à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées Autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage	FAVORABLE à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier COULON**


